

RATIFICATION DES ARTICLES ADDITIONNELS A LA CONVENTION
DE GENÈVE.

Le Comité international a adressé à Messieurs les Présidents et les membres des Comités centraux dans les divers pays, la circulaire suivante :

« Messieurs,

« Le Comité international n'avait pas attendu, pour s'occuper de la ratification des articles additionnels à la Convention de Genève, que la Conférence de Berlin la déclarât extrêmement désirable. Mais, depuis ce vote solennel, il a renouvelé ses démarches et ne néglige aucun des moyens en son pouvoir pour hâter l'heureuse issue des négociations.

« Celles-ci sont malheureusement bien peu avancées, puisque, malgré les instances réitérées du Conseil fédéral suisse, six États ne lui ont pas encore répondu. Les autres puissances se montrent toutes disposées à accepter les articles additionnels, mais plusieurs d'entr'elles désirent qu'il y soit fait des changements, de telle sorte qu'avant qu'un accord général ait pu s'établir, il se passera peut-être bien des mois encore, et, dans le cas où de nouvelles prétentions viendraient à surgir, les choses pourraient traîner davantage en longueur.

« Une pareille situation est regrettable, car si une guerre éclatait, les articles additionnels n'obligeraient pas les belligérants. Elle a aussi l'inconvénient de paralyser toute propagande en faveur de la Convention primitive, dans les pays où elle n'est pas encore en vigueur. On solliciterait vainement, en effet, les souverains qui ne l'ont pas acceptée jusqu'à ce jour, d'y apposer leur signature, tant que l'incertitude plane sur le sort des articles de 1868, et qu'ils ne forment pas avec la Convention de 1864, dont ils sont désormais inséparables, un tout homogène ayant force de loi.

« Sentant donc la nécessité de mettre tout en œuvre pour arriver à nos fins, nous venons réclamer le concours des Comités centraux. L'influence légitime dont ils jouissent, nous donne le ferme espoir que leur intervention sera efficace dans cette circonstance.

Nous osons donc faire appel à leur zèle, et nous serons reconnaissants s'ils veulent bien nous seconder. Nous les prions instamment de nous prêter leurs bons offices et de s'employer auprès de leurs gouvernements respectifs, s'il y a lieu, afin d'amener le plus tôt possible la concentration, entre les mains du Conseil fédéral suisse, de réponses définitives et unanimement favorables. »

« Genève, le 22 juin 1869. »

Depuis l'envoi de ce document, la situation s'est un peu améliorée ; toutefois le Comité international ne se trouve pas encore en mesure d'annoncer le résultat désiré.

EXPOSITION DE MATÉRIEL SANITAIRE A LA HAYE.

A la demande du Comité central néerlandais, le Comité international a fait savoir à tous les Comités centraux qu'une exposition de matériel sanitaire aurait lieu à La Haye le 1^{er} septembre 1869, et les a invités à seconder les efforts de la Hollande. « Si les Sociétés de secours, a-t-il dit dans sa circulaire du 1^{er} juillet, doivent s'entr'aider en temps de guerre, à plus forte raison doivent-elles faire preuve des sentiments fraternels qui les animent, dans les occasions qui leur sont offertes, en temps de paix, de se prêter une mutuelle assistance. »

On trouvera plus loin, à l'article *Pays-Bas*, des détails sur cette exposition, qui a été couronnée d'un plein succès.

LE DOCTEUR MAUNOIR

Un vide regrettable s'est fait dans les rangs du Comité international par la mort de M. le D^r Théodore Maunoir, l'un de ses fondateurs, décédé le 26 avril dernier, après une très-courte maladie, à l'âge de 62 ans. Comme médecin et comme chirurgien, M. Maunoir était l'un des praticiens les plus éminents de sa ville natale, où son